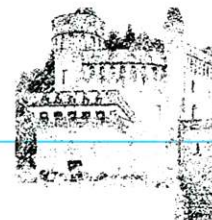




COMMUNE DE SAINT PRIEST LA ROCHE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024



Nombre de membres :

En exercice	11	l'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'octobre à 20 heures, le conseil de la commune de Saint Priest la roche, dûment convoqué le 27 septembre 2024 s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence du Maire, Gérald PERRIN
Présents	11	
Votants	11	

Etaient présents : Gérald PERRIN, Yves PINEL, Mathias CHAPON, Mylène GOUTARD, Marc SAILLEY, Ghislaine PIREYRE, Annick GUILLAS, Elodie BOULOT, Aurélien POTHIER, Cyril DJEZZAR, Christiane JALABERT

Contre / Excusé : //

Pouvoirs : //

Date de la convocation : Secrétaire de séance : Ghislaine PIREYRE
27 septembre 2024

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUILLET 2024

Délibérations :

Transfert de la compétence assainissement collectif et eau pluviale

Vice-présidence SMRBV (Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest)

Augmentation de la quotité horaire du poste d'adjoint administratif

Vote des commissions communales et Copler**

Points évoqués :

PREAU point général / devis

AMENAGEMENT DE LA PLACE PRINCIPALE esquisse

BULLETIN MUNICIPAL

ESCALIER CIMETIERE devis

REMPLACEMENT FOUR DU CRV devis

SUBVENTION VOIRIE 2025

Questions diverses

1/ convention de mandat pour l'étude du transfert de la compétence assainissement collectif et eau pluviale *DEL2024-022*

Le Maire expose :

- Le 9 novembre 2023, **le conseil communautaire a validé l'hypothèse d'un transfert de compétence au syndicat mixte Roannaise de l'Eau (RdE)** à l'issu du transfert des compétences assainissement et eaux pluviales urbaines **au plus tard le 1er janvier 2026** comme prévu par la Loi.
- Le conseil a également validé le lancement d'une étude complémentaire à celles déjà réalisées dans l'objectif de pouvoir anticiper et accompagner ce transfert dans les meilleures conditions, tant pour les communes que pour la CoPLER et RdE.

Cette étude devra permettre :

- D'actualiser les informations sur l'état des lieux technique et financier
- D'élaborer une feuille de route et une charte partenariale qui engagera moralement les différentes parties prenantes
- De négocier éventuellement le niveau de service avec RdE et les conditions du transfert
- D'établir les priorités à l'échelle de la CoPLER en termes d'investissements

- De préciser les conditions du transfert de la compétence eau pluviales urbaines (et les contours de cette compétence)

Les modalités de participation financière sont les suivantes : **la CoPLER facturera 50% du reste (frais d'étude – subventions) aux 16 communes selon une clef de répartition à la population.**

Entendu cet exposé, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la proposition de convention de mandat annexé à la présente
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes les pièces correspondantes
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 (ou 2025 pour les communes)
- **DESIGNE** 2 élus pour assurer le suivi de cette étude dans le cadre du comité de pilotage

2/Désignation délégué Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest DEL2024-023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'à la suite des élections du 12 juin 2024, il y a lieu de désigner le délégué chargé de représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest en tant que vice-président. Un second vice-président sera élu par les membres du SMRBV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, **Yves PINEL** comme chargé de cette fonction.

3/ Modification de la quotité horaire d'un emploi de plus de 10% DEL2024-024

- Adjoint administratif

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis du comité social territorial qui se tient le 10 octobre 2024

Vu le tableau des emplois ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

Actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Saint Priest la roche pour 26 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de la fin de contrat du second poste d'adjoint administratif pour la fin de l'année 2024, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste. Un passage de

Monsieur le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint administratif pour 26 heures/ 35ème hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 32 heures/ 35ème hebdomadaires et précise que le comité social territorial consulté à ce sujet a émis un avis favorable le

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la suppression à compter du 1^{er} novembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 26/35 heures hebdomadaires.

la création à compter du 1^{er} novembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 32 /35 heures hebdomadaires.

DIT QUE

Les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 012

4/Modification de la composition des commissions communales DEL2024-025

Considérant l'installation en sa qualité de Maire de Monsieur Gérald PERRIN, et l'installation de Madame Christiane JALABERT et Monsieur Cyril DJEZZAR en leur qualité de conseillers municipaux et la démission de Madame Nelly AURORA en qualité également, il convient de modifier la composition des Commissions Municipales, comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adopter la modification des Commissions Municipales de la manière suivante :

<u>COMMISSIONS COMMUNALES</u>	
APPELS D'OFFRES	Gérald PERRIN Yves PINEL Ghislaine LELEU - PIREYRE Mathias CHAPON suppléant Marc SAILLEY suppléant
AGRICULTURE-ESPACERURAL- ENVIRONNEMENT	Gérald PERRIN Yves PINEL Mathias CHAPON Aurélien POTHIER
BATIMENTS-CONSTRUCTION	<i>Tout le conseil et 2 responsables :</i> Ghislaine LELEU - PIREYRE Mathias CHAPON
COMMUNICATION/COORDINATION	Cyril DJEZZAR Yves PINEL Ghislaine LELEU - PIREYRE Marc SAILLEY
ECOLE/JEUNESSE	Ghislaine LELEU - PIREYRE Elodie BOULOT Yves PINEL
ELECTIONS	Marc SAILLEY André DEBIT > délégué de l'administration Marcel SUBTIL > délégué du TGI)
ENVIRONNEMENT-ASSAINISSEMENT-VOIRIE	<i>Tout le conseil et 2 responsables :</i> Gérald PERRIN Mathias CHAPON
FINANCES	Cyril DJEZZAR Gérald PERRIN Yves PINEL Ghislaine LELEU - PIREYRE Mylène GOUTARD Mathias CHAPON Marc SAILLEY
FLEURISSEMENT-PROPRETE	Christiane JALABERT Annick GUILLAS Gérald PERRIN Aurélien POTHIER
TOURISME-PATRIMOINE-CULTURE	Yves PINEL Ghislaine LELEU - PIREYRE Elodie BOULOT Annick GUILLAS

5/ Délégation commissions Copler *DEL2024-26*

Les membres de la Copler sont répartis en 6 commissions.

Dans chaque commission il est demandé aux communes de nommer un titulaire et un suppléant

COMMISSIONS COPLER – titulaires et suppléants

Urbanisme/habitat/travaux	Gérald PERRIN – Mylène GOUTARD
Evolution des services urbanisme hors consultation plui	
Environnement/insertion	Yves PINEL – Aurélien POTHIER
Propreté/ordures ménagères/déchetterie	Marc SAILLEY – Gérald PERRIN

Remonter les besoins du territoire en matière de collecte	
Culture/tourisme	Ghislaine LELEU – Yves PINEL
Consultation offre touristique	
Enfance/jeunesse/service à la population	Elodie BOULOT – Ghislaine LELEU
Crèches, petite enfance, animation sportive (ASAJ ...)	
Economie/agriculture/emploi, insertion	Marc SAILLEY – Cyril DJEZZAR
Implantation des commerces, action en matière emploi	

6/Subventions aux associations communales et extérieures 2025 DEL2024-027

Monsieur le Maire expose que :

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que l'attribution des subventions, présente un intérêt communal,

ASSOCIATIONS COMMUNALES	VERSEMENT EN FONCTIONNEMENT
●CHASSE	100 €
●CLUB DES RETRAITES	80 €
●COMITE DES FETES (avec remise en place d'un bureau)	150 €
●GYMNASTIQUE	150 €
●SOU DES ECOLES	650 €
●CARPE NOCTEM (sous réserve de manifestation)	100 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
ADAPEI	50 €
RESTOS DU COEUR	100 €
CROIX ROUGE	50 €
ADMR	100 €

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles votées au budget telles que figurant ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,

DIT que la dépense sera prélevée au compte c/6574 du budget de fonctionnement 2025

Questions diverses :

Préau : Dépôt de du permis de construire auprès du service instructeur fin juillet. (Une rencontre avec le service ADS début septembre a permis de présenter le sujet et d'appuyer notre demande dans le cadre du projet plus global de réaménagement de la place de la Mairie)

>fin de l'instruction et retour attendus pour le 2 novembre prochain.

Présentation du devis pour la réalisation des plots bétons nécessaires à la pose du préau

Devis de la société CD Maçonnerie pour un montant HT de 6511,66 Euros → validé par l'ensemble du conseil

Aménagement de la place principale : Présentation de l'esquisse et support vidéo associé, réalisé par le cabinet d'architecte que le conseil avait mandaté.

>Afin de pouvoir faire réaliser les chiffrages nécessaires aux demandes de subvention, une demande de devis vers l'architecte pour la réalisation du cahier des charges est à engager

>S'agissant des aménagement prévus, il est retenu les éléments suivants :

- La réalisation d'un petit bassin n'est pas retenue
- La découpe du mur et remplacement par une haie paysagère est une option
- La réalisation d'un second portail est une option
- Ajout d'une zone grillagée autour des jeux des enfants pour renforcer la sécurité des plus petits
- La surface du terrain de pétanque devra être dimensionnée pour pouvoir accueillir le grand barnum de la commune

Bulletin municipal Présentation de la maquette du bulletin municipal en cours de réalisation, avec pour objectif une diffusion à nos administrés d'ici fin Octobre.

>Un concours de dessin est lancé auprès des enfants de la commune sur le thème « saint Priest La Roche », le plus beau dessin sera publié dans cette édition du bulletin

Devis escalier cimetière Deux devis ont été demandés à la **société CD Maçonnerie** pour la réfection de l'escalier actuel du cimetière qui n'est plus praticable :

1ère solution : escalier béton → 4723,92 HT

2ème solution : Solive bois → 3715,04 HT

Compte tenu des montants, **il est décidé à l'unanimité de différer cette opération.**

>La question est aussi posée de l'utilité de cet escalier lié au fait que l'accès à la partie haute du cimetière se fait par un portail dédié.

Devis remplacement four au CRV Des devis sont en cours pour remplacer un four au CRV

> Une solution de location a été mise en place avant l'été. Le four en location doit être restitué, une solution pérenne est donc à mettre en place.

> L'objectif est de remplacer ce four avant la fin de l'année, sur l'exercice budgétaire 2024.

Les devis obtenus seront présentés lors du prochain conseil.

Voirie communale 2025 Une tournée des chemins sera organisée courant octobre avec les membres de la commission voirie pour définir les fossés à faire curer d'ici la fin de l'année.

Rencontre avec l'inspection académique : elle a eu lieu le 3 octobre en mairie

>alerte et sensibilise sur les effectifs du rpi car le nombre d'élèves est en décroissance

>>> il est à noter qu'avec les modifications du plui, la capacité d'accueil pour des nouvelles familles avec enfants est fortement réduit

Points divers

Proposition d'organiser **un après-midi conte à destination des enfants et leur famille**. Un après-midi « conte » + un goûter sera organisé début décembre par la municipalité début décembre (date à convenir avec les intervenants en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes)

-La prestation sera assurée par l'association « conte à rebours » pour un montant de 103,5 Euros.

-Le goûter sera pris en charge par la municipalité

Proposition de mettre en place un panneau Illiwap

Dans le cadre du déploiement sur la commune de l'application Illiwap, il est proposé de compléter la communication par la mise en place de 2 panneaux de signalisation « commune connectée Illiwap » pour un montant unitaire de 120 € ht.

-Accord du conseil à l'unanimité pour approvisionner 2 panneaux

Déplacement panneau d'information mairie

Un nouveau panneau d'affichage destiné à la communication des informations communales et administratives va être mise en place sur le mur de la Mairie- (les panneaux situés en bord de route sur le mur extérieur seront supprimés)

Rencontre équipe paroissiale Une rencontre avec l'équipe paroissiale a eu lieu fin septembre pour identifier les petits travaux d'entretien à réaliser à l'église (remplacement éclairage, reprise lasure de la porte extérieure, reprise peinture de la porte de la crypte, reprise ciment d'un pied de marche extérieur, étanchéité à reprendre sur un vitrail...). La lasure de la porte extérieure a été engagée en début de semaine.

-L'équipe paroissiale a proposé son aide pour l'entretien du fleurissement devant la paroisse, plantations, arrosage.

-Une matinée « plantation » de pensées et de bruyère sera organisée un samedi matin courant novembre pour mettre en place ces plantations d'hiver.

Proposition de **rénovation de la salle du conseil**. Il est proposé que durant les mois d'hiver, *la réfection de la salle de conseil soit confiée à deux agents municipaux* > Il s'agira essentiellement de *travaux de peinture et/ou tapisserie en fonction de l'état des murs*.

-Il serait aussi souhaitable de remplacer la « Marianne » actuelle par un modèle plus récent, plus contemporain.

Tour de table / questions complémentaires

- Organisation boîtes aux lettres de Noël

Cyril DJEZZAR propose de mettre en place une boîte aux lettres de Noël à destination des enfants, l'idée serait en concertation avec le club des anciens, que ceux-ci apportent une réponse personnalisée à chaque enfant ayant déposé une lettre à l'attention du Père Noël. Cyril prendra contact avec le club des anciens pour voir s'ils sont partant pour cette opération.

- Demande de devis en cours pour les illuminations de Noël

Des demandes de devis sont en cours pour voir ce qui est réalisable en terme de budget pour illuminer notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Le Repas des anciens (ou colis de Noël) sera bien organisé comme chaque année

- Taillage des haies

Le taillage des haies sera déclenché prochainement en fonction des conditions météo

- La rampe de l'escalier du CRV a été posé, les barrières de sécurité sont à récupérer par les agents municipaux

- Divagation de chats errants, il est noté une forte augmentation de divagation de chats errants dans le bourg du village. Cela entraîne de nombreuses nuisances. La municipalité va se rapprocher l'association « Arche de Noé afin de voir ce qui peut être mis en place pour contenir la prolifération de ces chats.

Séance levée à 22 h 52

